



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.07.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 13.07.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le douze Juillet deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Ginette **HAYE** et M. Patrick **PETIT**.

ETAIENT ABSENTS: M. Arthur **JONES**, Mme Annie **GONNORD** Mme Stéphanie **ROBERT** qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Sylvie **MAGNAIN**, pour voter en leurs lieu et place ainsi que M. Stéphane **VASLIN** et Mme Peggy **AUGUSTIN** excusés, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Pascal **TRUTEAU**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 19 Juin 2017, il demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Maireau, Maire de Lezay, récemment décédé.

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ACHAT D'UN CAMION POUR REMPLACER LE CAMION BENNE

Monsieur Patrick Coirault Membre de la commission « Finances - Marchés Publics » présente ce dossier. Une consultation a été lancée auprès des garagistes de Chef Boutonne pour remplacer le camion benne ne répondant plus aux besoins des services techniques. Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal a confirmé ne pas retenir la seule offre reçue car elle était trop onéreuse par rapport à l'enveloppe prévisionnelle. Peu de véhicules d'occasion correspondent aux caractéristiques du camion souhaité.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- relance une consultation un peu plus élargie
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à cet achat en vertu d'un montant maximum fixé, sans autre délibération pour être réactif si une offre était annoncée
- accepte de vendre le camion benne Boxer Peugeot de la commune, au SIVU Voirie de Chef-Boutonne qui l'a sollicité pour un montant de 800 €.

ACHAT DE DIVERS MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Madame Sylvie Magnain Responsable de la commission « Animation de la ville » et Membre de la commission « Finances Marchés Publics » présente ce dossier.

Ladite commission a déterminé les besoins en mobilier ou équipements divers pour la salle Raymond Quiard (25 tables rectangulaires, 17 plateaux pour tables rondes, 1 chariot pour tables rondes, 100 cintres) pour lesquels une enveloppe de 7 200 € TTC a été inscrite au budget prévisionnel.

Les offres reçues suite à la consultation réalisée auprès des fournisseurs, ont été étudiées par la commission « Finances-Marchés Publics ».

Sur proposition de ces 2 commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- l'achat des équipements et matériels à RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais pour un montant de 4 607 € HT
- la fourniture de 17 plateaux coupés, ronds en Okoumé à Rullier de Chef-Boutonne pour un montant de 1 323 € HT

ce qui représente un coût total de 5 930 € HT soit 7 116 € TTC.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs de vendre les tables remplacées au prix unitaire de 30 €.

DEMOLITION DU CHATEAU D'EAU PLACE MALESHERBES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Joel Proust Membre de la commission « Finances - Marchés Publics » indique que la Commission a étudié la seule offre reçue au titre de la consultation des entreprises réalisée pour la démolition du château d'eau de la Place Malesherbes

Après avoir pris connaissance de la méthode employée ainsi précisée :

- Basculement de l'ouvrage selon un axe orienté Sud-ouest en direction de l'édifice religieux mitoyen.
- Basculement réalisé mécaniquement par une méthode particulière mise au point par notre entreprise (technique mise au point grâce à nos nombreux travaux d'abattage de châteaux d'eau à l'explosif). Dernier exemple: château d'eau d'Azay sur Thouet en 2016
- Notre précision d'abattage est de moins de 5 ° d'angle
- Déblaiement réalisé par pelle mécanique et transport par camions benne .

le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de la SAS Besson de Cahors (76) pour un montant de 15 522 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de diagnostic préalables confiés à E Maidiag pour un montant de 428 € TTC et la dépose du branchement électrique non encore chiffré. L'intervention est programmée en septembre/octobre 2017.

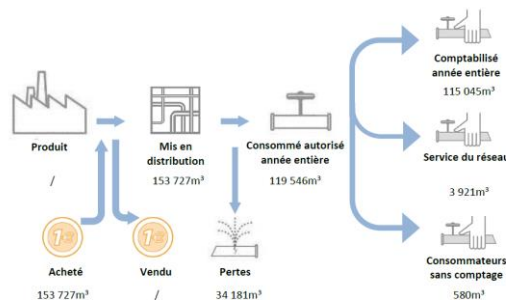
REPLACEMENT DU SERVEUR DE LA MAIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, motivée par les quelques difficultés devenues récurrentes et pouvant devenir inquiétantes, rencontrées au niveau informatique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remplacement du serveur de la mairie qui sera confié à RIC Collectivités de Sauzé Vaussais, (pour répondre au souhait collectif de n'avoir qu'un interlocuteur informatique ce qui facilite les éventuelles interventions ultérieures) pour un montant de 2 500.80 € TTC. Le Centre de Gestion 79 sera amené à intervenir pour le transfert des logiciels spécifiques du service.

RAPPORT D'ACTIVITES VEOLIA 2016

Monsieur le Maire souligne quelques points ou résultats significatifs de l'activité Véolia en 2016 :

- ✓ 1446 branchements
- ✓ 1474 compteurs
- ✓ 1280 abonnés
- ✓ 134 litres / hab / j
- ✓ Longueur du réseau : 47 km
- ✓ Longueur des canalisations de distribution : 37.3 km
- ✓ Analyse de l'eau satisfaisante
- ✓ Travaux d'investissements réalisés en 2016 :
Débitmètres rue du département et route des Vaux +
Travaux sur réseau Rue Maurice Gadioux (357ml) et Route d'Aubigné (1060ml)



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2016

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de l'eau 2016. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

Pour rappel, il montre l'évolution du prix de l'eau + assainissement, pour une facture type de 120 m3 :

CHEF BOUTONNE	m ³	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	N/N-1
Production et distribution de l'eau			300,30	295,88	-1,47%
Part délégataire			142,84	140,82	-1,41%
Abonnement			40,00	39,44	-1,40%
Consommation	120	0,8448	102,84	101,38	-1,42%
Part communale			147,50	145,10	-1,63%
Abonnement			45,50	45,50	0,00%
Consommation	120	0,8300	102,00	99,60	-2,35%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0830	9,96	9,96	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			225,70	225,70	0,00%
Part communale			39,70	39,70	0,00%
Abonnement			39,70	39,70	0,00%
Part syndicale			186,00	186,00	0,00%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			110,65	111,70	0,94%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3200	37,80	38,40	1,59%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2450	28,80	29,40	2,08%
TVA			44,05	43,90	-0,34%
TOTAL € TTC			636,65	633,28	-0,53%

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS MELLOIS AVIS SUR LA LOCALISATION PREFERENTIELLE DES COMMERCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire commente le point d'étape de la procédure de la mise en place du SCOT du Pays Mellois.

Le SCOT du Pays Mellois propose deux possibilités de localisation préférentielle des commerces, en fonction de la configuration des bourgs structurants :

Les centralités urbaines :

Elles correspondent aux secteurs centraux (centre-bourgs) caractérisés par un tissu urbain dense et regroupant des fonctions urbaines diversifiées : fonction d'habitat, plusieurs fonctions économiques (commerces, services) et plusieurs fonctions d'équipements publics et collectifs (administratives, culturelles, loisirs...) etc.

Aux secteurs d'implantation périphérique (SIP) :

Ce sont des pôles composés de grandes surfaces commerciales, souvent organisées autour d'une locomotive alimentaire et localisées à l'extérieur des centralités urbaines et des quartiers péri-centraux. Ces zones sont majoritairement situées en limite de l'enveloppe urbaine et ont un fonctionnement spécifique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, tenant compte du contexte local, valide la proposition du groupe de travail qui préconisait la centralité



REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE LUSSAIS VALIDATION DE LA LISTE

Monsieur le Maire rappelle qu' « une concession doit faire l'objet d'un entretien régulier, de visites ou de dépôts de fleurs. Elle ne doit pas être dégradée, avoir un aspect indécent ou délabré. ».

Suite à une mise à jour des plans et archives et à l'informatisation des données, une procédure de reprise a pu être lancée en 2013 pour 3 ans.

Les critères de reprise sont les suivants : Concession de +30 ans, Dernière inhumation + 10ans, Constat d'Abandon. Le déroulement de la procédure se décompose ainsi :

- Relevé des informations et matérialisation
- Avis et convocation
- Visite sur place et matérialisation par la commission composée à cet effet
- Délai d'affichage (3 ans)
- Visite de la commission pour déterminer la liste des concessions reprises
- Affichage de la liste 2 x 1 mois espacé par un mois entre
- Délibération du Conseil Municipal finalisant la liste.

La fin de la procédure est actée dans le cimetière de Lussais.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste des reprises à concrétiser dans le cimetière de Lussais et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette démarche.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur ce qui sera fait des pierres tombales ainsi enlevées. Il imagine qu'un exemplaire de chaque époque puisse être conservé en témoignage des évolutions dans le temps. Les élus y sont favorables.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide que la collectivité prendra en charge, en l'absence de familles, l'entretien des tombes des anciens combattants morts pour la France, ceci au titre du devoir de mémoire.

En revanche, les avis divergent tout comme la position à avoir quant aux tombes des personnalités qui ont pu marquer la commune (personnes dont le nom a été utilisé pour dénommer des rues, maires.....). Les élus s'accordent un temps de réflexion, pour préalablement définir les modalités d'une telle décision.

Monsieur le Maire est mandaté pour finaliser le coût de la prestation qui sera confiée à l'entreprise d'André Dezafit marbrier de Chef Boutonne et ainsi évalué :

Prix par concession (dépose tombe, terrassement, remblai fosse, fourniture housse, exhumation)	250,00 €
Plaque identification	12,00 €
Nombre de concession	60
Total	15 720,00 €
Ossuaire double	1 050.00 €
TOTAL	16 770,00 €

CONVENTION AVEC CINE-CHEF POUR LA RENOVATION DU SYSTEME SON AU CENTRE CULTUREL

Madame Sylvie Magnain indique que Ciné Chef souhaite faire rénover le système son pour la projection des films. A la demande de l'association, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte que Ciné Chef perçoive les droits « Compte de soutien à l'exploitant » aux lieu et place de la commune propriétaire des équipements et de la salle, dans le cadre de cette rénovation.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation confirmant cette autorisation.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le partenariat avec la Fondation du Patrimoine, sur divers dossiers en cours, autorise Monsieur le Maire à souscrire l'adhésion de la commune de Chef-Boutonne à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 160 € correspondant à la cotisation fixée pour une commune de moins de 3 000 habitants.

MUTUALISATION DU CHAUFFAGE EHPAD – LYCEE JF CAIL ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Pour faire suite à l'accord de principe donné par le Conseil Municipal, lors de la précédente réunion, pour que la commune soit porteuse du projet de mutualisation du chauffage du nouvel EHPAD et du Lycée des Métiers, Monsieur le Maire suggère que la collectivité soit accompagnée par un bureau d'études pour gérer notamment les contraintes techniques de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission de Maitrise d'œuvre à la Sarl TH2i (Groupe Allinace2i) de PERIGNY (17) pour un montant de 24 650 € HT. Cette mission comporte les phases ESQ (Esquisse), AVP (Avant-Projet), PRO (dossier Projet), DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), ACT (Assistance pour passation de Contrat de Travaux), VISA (Conformité et visa d'exécution du projet), DET (Direction de l'Exécution des Travaux), AOR (Assistance aux Opérations de Réception). Ce contrat inclut par ailleurs, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la gestion des interfaces avec les projets (raccordement lycée et Projet HEPAD).

RENOVATION DE LA MAIRIE – AIDE A L'ENERGIE - CONVENTION EDF

Le dossier de rénovation de la mairie répond aux critères des opérations dites standardisées donnant lieu à l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE). Considérant que le projet permet de maîtriser la demande d'énergie et tenant compte du volume d'économies escomptées (1 755MWh), EDF peut accorder une aide de 2 633 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord commercial correspondant à la perception de cette aide dont le versement sera conditionné par la production de justificatifs relatifs à cette économie.

RENOVATION DE LA MAIRIE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur Joël Proust et Monsieur Patrick Coirault sont les élus qui participent aux réunions hebdomadaires de chantier, relatives à la rénovation de la mairie. Ils indiquent que le chantier se déroule normalement.

Monsieur Proust explique néanmoins que la reprise de plâtre est plus conséquente que prévue au marché, du fait notamment, des travaux supplémentaires liés à l'enlèvement de linteaux.

Compte tenu du fait qu'une reprise partielle peut être suffisante et satisfaisante (sans pour avoir la certitude de la pérennité dans le temps comme l'aurait permis la reprise totale), le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis correspondant établi par Socobat titulaire du lot, de 3 145 € HT.

Le plan de financement est ainsi actualisé :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 026 557,45 €	DETR	138 000,00 €
options	- €	Subvention soutien Etat	336 300,00 €
Frais indirects	129 523,97 €	EDF	2 633,00 €
		Cap 79	42 788,00 €
		Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
		TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
Total HT	1 156 081,42 €	Autofinancement	434 567,39 €
TVA	231 216,28 €	FCTVA	227 572,32 €
TOTAL TTC	1 387 297,71 €	TOTAL	1 387 297,71 €

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Marie explique que du fait de la nécessité de passer la cabine WC SAGELEC par le toit pour son installation dans l'appenti sud, le coût correspondant à la restauration de la couverture abritant ces WC, initialement inscrit dans la tranche 3 doit être intégré à la Tranche 2 pour une réalisation dans les meilleurs délais.

La DRAC a accepté d'actualiser son partenariat financier (35%) en tenant compte de cette modification. Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide donc le plan de financement actualisé de cette tranche 2 d'un coût global de 245 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la DRAC.

CONVENTION AVEC LE FOYER CULTUREL POUR L'INSTALLATION D'UN ECRAN DANS LA SALLE CAMILLE RICARD

Madame Sylvie Magnain indique que le Foyer Culturel propose de financer la fourniture d'un écran à commande électrique qui pourrait être installé dans la salle Camille Ricard à l'occasion des travaux de réfection de la salle réalisés en régie par la commune. La volonté du Foyer Culturel est bien sûr, qu'il puisse être utilisé au gré des besoins des utilisateurs de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature d'une convention de mise à disposition d'un écran acheté et fourni par le Foyer Culturel de Chef-Boutonne qu'il remercie.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les changements d'affectations de crédits suivants, sur le budget principal :

Article 678	Autres charges exceptionnelles	+ 200,00 €
Article 60612	Electricité	-200,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication

- commente les animations de l'été,
- indique que la Boite à Livres fournie par Le Lion's Club de Melle a été installée par les services, dans le parc de l'Hôtel de Ville, aux abords de l'aire de jeux.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales

se réjouit du fait que l'une des candidates soutenue par le CCAS, a obtenu son permis de conduire.

Monsieur Rodophe Fourré adjoint chargé de la vie quotidienne

informe les élus que l'exposition « Plans Cavaliers » réalisée dans le cadre des « Petites Cités de Caractère », est actuellement exposée à Melle.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine évoque les travaux en cours. Il présente les travaux de la commission chargée de la mise à jour de l'inventaire des cours d'eau sur la commune, que le Conseil Municipal valide. Les remarques concernent respectivement :

- **La Boutonne** : ajout d'un linéaire de bief parallèle à la Boutonne entre le moulin de Pouvareau et le moulin de Chandant.
- **Les écoulements de la Vallée des Vaux** : la commission demande le retrait de ce linéaire. La Vallée des Vaux est une vallée sèche, il n'y a pas de source, pas de lit mineur, et les écoulements sont limités à 3 semaines maximum certaines années. *NB : 3 communes sont concernées par ce linéaire : Alloinay, Chef-Boutonne et Fontenille.*
- **Les écoulements du « Pouzac »** : la commission demande le retrait de ce linéaire en eau 3 à 5 semaines dans l'année. Certaines années, il n'y a pas du tout d'écoulement.
- **Un ancien bras de dérivation de la Boutonne à la limite communale de Chef-Boutonne et de Saint-Martin d'Entraigues.** Ce bras est en eau en moyenne 3 mois par an.
- **Les écoulements en provenance de La Motte Tuffaut, les Essartis, le Bois de La Chagnée convergeant au lieu-dit La Laigne** : les écoulements sont complexes dans ce cas. Décision est prise de se référer aux conclusions de la réunion du 2 février 2017 réalisée par la FNSEA (liste de participants et tableau en pièce jointe). Ces écoulements correspondent à un drainage naturel des terres aux alentours, ces fossés sont en eau environ 2 mois par an. La commission demande le déclassement de ces écoulements.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La dernière permanence du Commissaire enquêteur pour l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le 17.07.2017.
- Le Conseil des maires de la « Communauté de Communes du Cellois, du Cœur du Poitou, du Mellois et du Val de Boutonne » s'est réuni récemment. Le cabinet KPMG missionné à cet effet, y a présenté et commenté, entre autres sujets, la situation financière de la nouvelle collectivité après avoir souligné celle des 4 communautés d'origine puis celle de chacune des communes. Chef Boutonne figure parmi les communes de + de 2 000 habitants, qualifiées en excellente santé financière.

	Très bonne santé financière	Bonne santé financière	Vigilance	En difficulté	
Effort d'équipement supérieur à la moyenne (35 communes)	7/35	14/35	4/35	10/35	
Nb communes	20/78	31/78	6/78	21/78	
Moins de 500 hab	9	17	5	15	
Entre 500 et 1 000 hab	7	9	-	4	
Entre 1000 et 1500 hab	-	2	-	1	
Entre 1500 et 2000 hab	1	2	-	1	
Supérieur à 2000	3	1	1	-	
Communes de l'ex-CCCB	3	2	1	2	37,5 %
Communes de l'ex-CCCP	7	12	4	3	26 %
Communes de l'ex-CCVB	7	3	-	9	47 %
Communes de l'ex-CCM	3	14	1	7	32 %

Cet exposé conduit les élus à aborder les communes nouvelles.

- Monsieur le Maire confirme que la prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 18.09.2017.

Puis les élus évoquent les points suivants :

- Vitesse excessive des 2 roues dans les rues de Lussais. Il sera tenté d'identifier les conducteurs pour les mettre en garde.
- Confirmation est donnée de la vente d'une parcelle à la Garenne du Bois aux Pins.
- L'état des cimetières est évoqué. Un recrutement temporaire auprès de l'association intermédiaire est fait à compter du 17.07.2017, afin de les entretenir plus efficacement.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 12 Juillet 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.